

Editorial

SOMMAIRE

Actions

- La Marianne de la Parité
- Perspectives 2020

Actualités

- Elections régionales 2015
- Le 4 août et l'abolition des privilèges

Femmes célèbres

- Aung San Suu Kyi

Prenez date !

Prochain colloque

d'Elles aussi
le 24 mars au Sénat
de 10h à 13h

Perspectives 2020
Nouvelle organisation
territoriale et
parité dans les
intercommunalités

Elles aussi

98, rue de l'Université
75007 PARIS

Tel. 01 40 62 65 00

www.ellesaussi.org

ellesaussisecretariat@yahoo.fr

Une année s'achève avec tristesse et douleur, une autre commence avec promesses d'union et de solidarité.

En 2015, trois grands événements démocratiques ont marqué notre vie citoyenne :

- Des élections départementales en mars, avec un scrutin binominal paritaire et enfin la mise en place de conseils paritaires.
- Des élections régionales en décembre, dans le cadre d'une réforme territoriale souvent débattue, qui a conduit à certaines fusions et à une carte de 13 régions, avec la victoire de trois femmes présidentes de région.
- Un moment de mémoire et d'hommage rendu aux femmes pionnières avec la célébration des 70 ans du vote et de l'éligibilité des femmes et le rappel de leur dur combat pour une reconnaissance à part entière de leur citoyenneté, un siècle après les hommes.

Dans notre société où la démocratie paritaire avance à petits pas, *Elles aussi*, fidèle à ses engagements, a réalisé une étude sur la composition des conseils et des exécutifs intercommunaux, afin d'apprécier objectivement la place des femmes dans ces assemblées locales où sont transférés de plus en plus de pouvoirs. Des distinctions **La Marianne de la Parité** ont été remises dans quelques régions.

En 2016, d'autres cérémonies de remise de distinctions sont prévues, et *Elles aussi*, avec le soutien de la Délégation aux Droits des Femmes et de l'Association des Communautés de France, organisera un colloque au Sénat, le 24 mars avec un seul objectif : faire progresser la loi au service de la parité dans toutes les assemblées et en particulier dans celles des intercommunalités.

En ce début 2016, nous avons une chaleureuse pensée pour cette jeunesse diverse et plurielle qui a souffert d'une cruelle barbarie en ce mois de novembre 2015. Avec ces événements, c'est l'avenir de notre démocratie qui a été attaqué.

Souhaitons, au nom d'*Elles aussi*, à cette jeunesse de prendre sa place dans le développement d'une société démocratique et laïque en marche.

A toutes et à tous, nous faisons le vœu d'une démocratie paritaire apaisée.

Reine Lépinay, co-présidente



Des droits de l'homme aux droits humains
Que femmes & hommes construisent ensemble
une démocratie apaisée

Elles aussi, réseau pluraliste, vous souhaite une
belle année **2016** aux couleurs de la parité

les présidentes, Armelle Danet et Reine Lépinay

Elles aussi, 98 rue de l'Université, 75007 Paris - www.ellesaussi.org

La Marianne de la Parité 2015 dans les EPCI¹



En novembre et décembre 2015, dans les régions Centre-Val de Loire, Nord-Pas de Calais, Ile de France et Picardie, les intercommunalités qui ont le mieux mis en œuvre le principe de parité ont été honorées de notre distinction **La Marianne de la Parité**. Début 2016 il en sera de même dans les régions Rhône-Alpes, Auvergne, Bretagne, Alsace....

Après une enquête quantitative et qualitative sur la place des femmes dans les conseils communautaires, des jurys pluralistes ont attribué des prix pour les EPCI de la région répartis en 3 catégories en fonction de leur taille. Les palmarès et le règlement sont sur notre site Internet.

L'objectif de ces cérémonies de remise des distinctions est double :

- d'un côté, mettre à l'honneur les EPCI les plus vertueux en terme de parité **et** rendre visibles les femmes qui se sont investies dans des postes de responsabilités,

- d'un autre côté, montrer que la loi du 17 mai 2013 n'est qu'une première étape car elle n'a pas eu les effets escomptés sur la part des femmes dans les EPCI. Si celle des conseillères communautaires a augmenté de 25% à 35% entre 2008 et 2014, les exécutifs (président.e et vice-président.es) restent très masculins : moins de 20% de femmes, seulement 8% de femmes présidentes, et environ 20% des exécutifs sont entièrement masculins. Nous sommes loin de la parité dans ces assemblées qui sont des lieux de plus en plus importants du pouvoir local et d'organisation de la vie quotidienne.

Cette enquête nationale et la synthèse qui en découle seront présentées lors de notre prochain colloque qui se tiendra le 24 mars au Sénat.

En 2016, deux tiers des 2581 EPCI vont se recomposer par fusion ou extension de périmètre avec pour première conséquence moins de conseiller.ère.s communautaires par commune. Que deviendront les femmes déjà si peu présentes aux commandes ? Les remises de La Marianne de la Parité sont aussi l'occasion de lancer une alerte sur la part des femmes dans les nouvelles intercommunalités.

En 2016 c'est le moment de lancer une réflexion sur les modalités d'élection des conseiller.ère.s communautaires avec pour objectif une gouvernance paritaire dans les EPCI dès 2020.

Armelle Danet, co-présidente

¹ Etablissements publics de coopération intercommunale



Amiens, le 16 décembre 2015

Perspectives 2020

Nouvelle organisation territoriale et parité dans les intercommunalités

Une enquête, un colloque

2015. Elles aussi mène une enquête nationale sur la place des femmes dans les conseils communautaires : nombre, position, responsabilités des conseillères....

En effet, les EPCI, lieux de plus en plus importants du pouvoir local et d'organisation de la vie quotidienne, sont aussi les dernières assemblées locales où la loi sur la parité étant peu contraignante, la part des femmes dans les conseils communautaires et à fortiori les exécutifs est très en retard par rapport aux régions ou aux villes de même importance.

L'étude servira de repère dans le mouvement en cours de réduction du nombre d'intercommunalités : les deux-tiers d'entre elles sont concernées par un changement, avec pour conséquence moins de conseillères et de conseillers par commune.

Dans la nouvelle organisation territoriale, que deviendront les femmes, déjà si peu présentes aux commandes ? Les intercommunalités élues en 2020 seront-elles enfin paritaires dans leurs conseils et leurs exécutifs ?

Actuellement les discussions contradictoires se nouent autour de trois problématiques, plus ou moins explicitées : le trop grand nombre de communes en France, le statut des intercommunalités, le mode d'élection des conseiller.ère.s communautaires.

2016. Elles aussi organise un colloque au Sénat jeudi 24 mars 10h-13h

Le colloque se propose, après une présentation du bilan de l'enquête, d'explorer des solutions lors d'un débat en réunissant une table ronde articulant analyse scientifique, expérience politique et témoignages d'élus.e.s.

Intervenant.e.s :

Nicolas Portier, Délégué général de l'Assemblée des Communautés de France et premier contributeur au dossier de cette association sur les pouvoirs locaux en Europe (en septembre 2015).

Quels enseignements tirer de réformes territoriales menées ou en cours dans des pays européens proches – dans le cas d'un processus actif de fusion ou de coordination des instances locales les plus petites ?

Françoise Gatel, Sénatrice d'Ille et Vilaine, membre de la délégation aux collectivités territoriales et à la décentralisation ; Présidente de la communauté de communes du Pays de Châteaugiron et Maire.

Comment une double expérience politique, locale et nationale, permet-elle d'avancer dans la recherche d'équilibre entre intérêts locaux et globalisation nécessaire ? Quelles solutions possibles ?

Françoise Descamps-Crosnier, Députée des Yvelines et membre de la commission des Lois.

Quel objectif et quel parcours pour l'amendement proposé par l'Assemblée nationale et écarté par le Sénat, qui, au sein de la loi NOTRe posait le principe d'un mode d'élection au suffrage universel direct pour les conseiller.ère.s communautaires, à mettre en place par la loi d'ici 2020 ?

Elles aussi remercie pour leur soutien dans l'organisation de ce colloque : **Chantal Jouanno**, Sénatrice de Paris et Présidente de la Délégation aux droits des femmes, **Stéphanie Riocreux** Sénatrice d'Indre et Loire et **Jean-Pierre Sueur**, Sénateur du Loiret.

Le bureau d'**Elles aussi**

Chronique de la Parité

Elections régionales 2015 ou le lent mouvement d'une représentation paritaire

Candidatures : femmes et hommes à parité ...sauf à la tête !

Pour les 13 grandes régions métropolitaines, suivant notre décompte, sur les 131 listes au premier tour, seulement 28 étaient menées par une femme (21%). Elles sont presque des pionnières : 7 investies par Europe Ecologie Les Verts, et autant par Lutte Ouvrière, 3 par le Parti Socialiste comme par le Front National, 2 par Les Républicains (LR), comme par Debout La France, ou par le Parti Communiste, et 2 pour mener des listes citoyennes.

Elles ont tenu le cap, puisqu'au second tour, sur les 35 listes restantes, on trouve 6 femmes têtes de liste, également réparties entre PS, LR et FN.

Trois Présidentes pour les 13 nouvelles régions :

Marie-Guite Dufay en Bourgogne Franche-Comté et Carole Delga en Midi-Pyrénées Languedoc-Roussillon pour le PS ; Valérie Pécresse en Ile de France pour LR. Notons le progrès, car il n'y avait qu'une présidente pour les 22 anciennes régions, après la démission de Ségolène Royal appelée au gouvernement. Aux dernières élections départementales, malgré des conseils devenus paritaires, seulement 6 femmes ont été élues à la tête des 96 départements métropolitains (6%). On remarque aussi, 3 premières vice-présidentes et une diversification des délégations confiées aux femmes, ainsi qu'une alternance homme-femme dans le tableau des vice-présidences, le plus souvent respectée.

Devant ces laborieuses avancées, il y a lieu de se demander pourquoi et comment si peu de femmes sont considérées comme capables de diriger départements et régions, alors que depuis quinze ans les lois sur la parité permettent à une génération de femmes politiques de faire leurs preuves?

Le plafond de verre existe en politique.

Il est entretenu par les pratiques des partis qui font les chefs intermédiaires et les carrières et ont rarement le souci de faire monter les femmes ou de leur permettre de trouver une assise politique. La loi sur le non cumul des mandats offre une ouverture démocratique favorable aux femmes, mais avant même d'être appliquée en 2017, n'est-elle pas déjà dans le collimateur de grands élus LR, qui se proposent de l'abroger quand ils seront au pouvoir? De même, la pratique du cumul dans le temps, très courante, va avec l'incapacité de certains hommes politiques, à gauche comme à droite, à préparer leur sortie.

Nous ne rappelons pas ici la misogynie latente, les intimidations, les soupçons d'incompétence distillés encore trop largement par la classe politique masculine.

La structure de la chose politique républicaine, a été pensée en France au XIXème siècle, par des hommes et pour des hommes et les partis politiques restent une représentation du patriarcat. Ils résistent à ouvrir l'espace politique aux femmes, à reconnaître leurs compétences dans le choix des investitures, à entendre leur demande de parité pour aller plus loin ; ils craignent l'altérité et « l'aventure » comme le disaient ceux qui refusaient le vote des femmes au siècle dernier. Françoise Guégot, députée LR, résume ainsi la situation¹ « les hommes ont l'habitude de se coopter entre eux. Ils font du lobbying très en amont. Ce système existe très peu chez les femmes ».

¹ Les nouvelles News, 17 Juin 2015

Egalité numérique ou parité ?

Ces dernières élections régionales, paritaires sur le plan des chiffres (en apparence du moins, comme on vient de le voir) nous montrent aussi une fois de plus, que la parité réduite à un quota 50/50 dans la représentation politique risque bien d'être une impasse. Rien ne peut se transformer si l'égalité numérique dans la représentation ne secoue pas la domination masculine. Il ne s'agit pas d'intégrer des femmes dans un monde masculin, ce que font à minima les partis, mais d'améliorer les situations des femmes et des hommes, jamais complètement symétriques. La campagne récente montre que nous en sommes encore loin. Peu de programmes ont eu le souci des préoccupations des femmes ou de l'égalité femmes-hommes ; et les quelques initiatives ont été largement recouvertes, dans les media, par l'imminence d'une victoire électorale du FN, tremplin pour la présidence de la République. Autant enterrer la question car que propose le programme du FN, dont le népotisme propulse deux héritières? Peuvent-elles vouloir un

avenir hors de toute tutelle pour les femmes, quand leurs propos et ceux de leurs lieutenants renvoient les femmes à l'entretien du foyer et la maternité comme seule issue existentielle, quand leur programme ignore l'égalité professionnelle, quand leurs élu.e.s au Parlement européen votent contre les recommandations pour l'égalité ?

Devant ces menaces, les femmes élues dans les Conseils régionaux sauront-elles impulser un engagement réel pour l'égalité femmes-hommes dans les politiques publiques, pour un vrai partenariat transformateur de la manière d'être et d'agir ensemble, prenant en compte les expériences de vie différentes des femmes et des hommes et leur égalité en droit ? Nous saurons les y inciter et les soutenir.

En forme de conclusion, il est bon de revenir sur les propos d'Antoinette Fouque attachée à la richesse politique et symbolique de la notion de parité, non réductible à celle de quota, qu'elle nomme *parité qualitative*.

« La parité nous fait sortir de l'un égalitaire par sa racine même qu'on retrouve dans partenaire, paire, partage... C'est-à-dire que la parité dit qu'il y a du deux, mais du deux qui se conjugue et qui dans la couplaison, par exemple, réalise un troisième qui est unique à son tour, qui n'est pas un mixte, un métis... On sort d'une démocratie républicaine une et indivisible, pour entrer dans une démocratie paritaire, c'est-à-dire de partenariat hétérosexué, en gestation et en mutation permanente. C'est la démocratie en mouvements, c'est-à-dire de responsabilité, d'universalité et de rencontres avec l'autre, plutôt que d'universalisme... La parité qualitative est la condition même d'une démocratie féconde. On pourrait dire que, de même que l'ennui naît de l'uniformité, la stérilité naît de l'homogénéité. Ce qui est homogène n'est pas fécond ; en revanche, de l'hétérogénéité naissent la génération et la générosité. »

Extrait d'une interview dans *Créations* pour le 8 mars 1998.

Anne-Marie Marmier, vice-présidente



Deux ans après l'édition imprimée une version numérique du *Dictionnaire universel des créatrices* mise à jour avec plus de 200 entrées nouvelles est disponible :

<https://vitrine.edenlivres.fr/publications/157174-le-dictionnaire-universel-des-creatrices>



Le 4 août et l'abolition des privilèges en France

La nuit du 4 août 1789 et « l'abolition des privilèges » de l'Ancien Régime, suite à la prise de la Bastille et aux revendications paysannes, nous connaissons bien.

En une nuit, les fondements des droits seigneuriaux s'effondrent et la disparition des privilèges des ecclésiastiques, des nobles, des villes, des provinces est programmée. Il y eut beaucoup de tergiversations, de réticences pour la mise en œuvre effective. Mais le 17 juin 1793, la Convention vote l'abolition complète des droits féodaux, sans indemnités. Les Républiques successives apporteront petit à petit leurs lois pour la mise en œuvre d'une égalité sociétale de principe.

Le 4 août 2014, 225 ans plus tard, le Parlement de la 5ème République vote **la loi 2014-873 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes**.

Parce qu'aujourd'hui, l'égalité réelle femmes-hommes ne va pas de soi ! Nous devrions bien connaître **cette loi importante et exiger son application**. Notamment, dans les collectivités territoriales et les EPCI de plus de 20 000 habitants, l'article 61 prescrit, à compter du 1er janvier 2016, d'élaborer un rapport sur la situation en matière d'égalité entre femmes et hommes, préalablement aux débats sur le budget. « Ce rapport doit concerner la situation en matière d'égalité de la collectivité ainsi que les politiques qu'elle mène... Il s'agit à la fois du bilan des actions menées, des ressources mobilisées, des orientations et des programmes de nature à favoriser l'égalité » (décret d'application 2015-761 du 24 juin 2015).

Les collectivités doivent donc se préoccuper d'un état des lieux et des actions menées ou projetées sur ce sujet. **Cette préoccupation devrait tout naturellement apparaître dans l'étude et le vote des budgets supplémentaires courant 2016 et ensuite dans le bilan de l'année 2016.**

Cette loi doit être respectée ; c'est un principe républicain. En recourant à des tergiversations, on prendrait le risque d'apparaître comme le gardien d'une société ancienne, figée, inégalitaire et patriarcale. Au 21^{ème} siècle, en 2016 !

Il s'agit tout simplement de l'égalité entre les deux moitiés de la population... Egalité, mot de notre devise nationale et gravé dans la pierre des frontons de nos mairies.

Parlons-en le 8 mars 2016 et aussi tous les autres jours de l'année !

Danièle Bouchoule

Aung San Suu Kyi



« ... Aung San Suu Kyi, qui a remporté une victoire écrasante aux législatives du 8 novembre 2015 en Birmanie, a fait son retour lundi 16 novembre au Parlement en tant que députée, avec en ligne de mire le délicat passage de relais promis par les héritiers de la junte au pouvoir. Elle était déjà députée depuis des législatives partielles en 2012 où son parti avait déjà remporté la quasi-totalité de la quarantaine de sièges offerts...

Avec à la main deux roses rouges, Aung San Suu Kyi est arrivée seule, au dernier moment...

Le nouveau Parlement, dominé par la LND (Ligue Nationale pour la Démocratie), n'entrera en fonction que début 2016, sans doute en février ou mars. Viendra alors seulement le temps des réformes par Aung San Suu Kyi et son équipe. » Le Monde du 17 novembre 2015.

Aujourd'hui, « le Papillon de fer » pour ses compatriotes, la « Dame de Rangoon » pour les médias, Madame Aun San Suu Kyi, est internationalement connue pour son courage dans la défense de la liberté d'expression et de la démocratie.

Née en 1945 en Birmanie de parents birmans (son père fut assassiné dans un affrontement politique), elle est étudiante à Oxford, puis fait un doctorat à Londres (philosophie, politique, économie). Elle travaille aux Nations Unies à New-York, avant son mariage en 1972 avec un anglais, Michael Aris et la naissance de deux fils Alexander et Kim.

Elle revient en 1988 (elle a 43 ans) en Birmanie pour s'occuper de sa mère malade. Il y a alors en Birmanie beaucoup de contestation politique pro-démocratique.

Elle est membre de l'équipe qui fonde la LND, et en devient la secrétaire générale. Son discours du 26 août 1988 à la pagode Shwedagon est sa première intervention politique publique. Le gouvernement militaire lui propose de quitter le pays, ce qu'elle refuse.

Des élections en 1990 donnent une nette majorité à son parti. Mais les élu.e.s ne sont pas autorisés à siéger. Aung San Suu Kyi est mise en résidence surveillée.

Aujourd'hui âgée de 70 ans, elle a passé environ 15 années en résidence surveillée ou en prison en

Birmanie. Sachant qu'elle se verrait refuser le droit de revenir en Birmanie, elle se sacrifie à sa cause d'opposante loin de son mari mourant et de ses deux fils restés au Royaume-Uni et interdits de séjour en Birmanie.

En 1991, elle reçoit le prix Nobel de la paix. Son fils aîné Alexander lit son discours en son nom. Elle reçoit plusieurs autres prix, dont le prix Sakharov. Elle est nommée citoyenne d'honneur de plusieurs villes ou pays, docteur honoris causa de plusieurs universités.

Le 13 novembre 2010, la police birmane enlève les barrières posées devant sa résidence surveillée, en mars 2011 la junte militaire « s'autodissout » et l'été 2011 le nouveau chef d'Etat la reçoit. Elue députée en 2012, la voici en 2015 à nouveau députée dans un groupe avec la majorité absolue.

Aung San Suu Kyi ne pourra pas devenir présidente en raison d'une Constitution qui interdit à toute personne mariée à un étranger ou ayant des enfants étrangers - les siens ont la nationalité britannique- de se présenter. L'engagement et la tâche d'Aung San Suu Ky pour la démocratie et pour la politique ne sont pas terminés. Elle va devoir assurer la transition démocratique avec le président sortant.

« Je suis toujours surprise quand les gens disent que je ne suis devenue qu'une politicienne. J'ai toujours été une femme politique. Je n'ai pas débuté en politique comme défenseur des droits humains ou comme travailleur humanitaire, mais comme dirigeante d'un parti politique », déclare-t-elle à CNN en 2013.

Elle nous dit dans l'un de ses textes, « Se libérer de la peur » (publié en 2004 par Edition Des Femmes/ Antoinette Fouque) :

« Ce n'est pas le pouvoir qui corrompt, mais la peur : la peur de perdre le pouvoir pour ceux qui l'exercent, et la peur des matraques pour ceux que le pouvoir opprime... Dans sa forme la plus insidieuse, la peur prend le masque du bon sens, voire de la sagesse, en condamnant comme insensés, imprudents, inefficaces ou inutiles les petits gestes quotidiens de courage qui aident à préserver respect de soi et dignité humaine... Mais aucune machinerie d'État, fût-elle la plus écrasante, ne peut empêcher le courage de ressurgir encore et toujours, car la peur n'est pas l'élément naturel de la personne civilisée. »

Danièle Bouchoule

